



Bulletin d'informations semaine 45-2009

Dopage (suite)

ANTIDOPAGE

TEXTES LEGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'antidopage sont :

- Code du Sport
- Convention contre le dopage adoptée le 13 novembre 2008 à Strasbourg et convention internationale contre le dopage dans le sport adoptée le 17 novembre 2008 à Paris ou tous accords ultérieurs qui auraient le même objet et qui s'y substitueraient

AGISSEMENTS INTERDITS

(Rappel du Code du Sport – article L232-9)

Il est interdit, au cours des compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la F.F.TRI., ou en vue d'y participer :

- « 1° D'utiliser des substances et procédés de nature à modifier artificiellement les capacités ou à masquer l'emploi de substances ou procédés ayant cette propriété ;
- 2° De recourir à ceux de ces substances ou procédés dont l'utilisation est soumise à des conditions restrictives lorsque ces conditions ne sont pas remplies.

La liste des substances et procédés mentionnés au présent article est celle qui est élaborée en application de la convention contre le dopage signée à Strasbourg le 16 novembre 1989 ou de tout accord ultérieur qui aurait le même objet et qui s'y substituerait. La liste est publiée au Journal officiel de la République française. »

CONDITIONS DE RÉALISATION DES CONTRÔLES

(Rappel du Code du Sport – article L232-13)

« Les contrôles sont réalisés dans les conditions suivantes :

1° Dans le cadre du programme national annuel de contrôles mentionné au 1° du I de l'article L. 232-5, ou à la demande d'une fédération sportive :

a) Dans tout lieu où se déroule un entraînement, une compétition ou une manifestation mentionnés au 2° du I de l'article L. 232-5, dans tout établissement dans lequel sont pratiquées des activités physiques ou sportives mentionné à l'article L. 322-2, ainsi que dans leurs annexes ;

b) Lorsque l'entraînement du sportif ne se déroule pas habituellement dans l'un des lieux mentionnés au a), dans tout autre lieu choisi avec l'accord du sportif permettant d'assurer le respect de son intimité ou, à sa demande, à son domicile ;

2° Dans les cas prévus au 1°, le sportif licencié est convoqué par la personne chargée de procéder au prélèvement. Lorsque le sportif ne s'entraîne pas dans un lieu fixe, la convocation peut être adressée par tout moyen permettant de garantir son origine et sa réception, pendant les périodes d'entraînement.

» RGF – Réglementation Sportive – 1er novembre 2009 34

DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE A DES FINS THERAPEUTIQUES (AUT) ET DECLARATION D'USAGE

Tous les athlètes, quel que soit leur niveau de pratique ou leur mode de pratique (loisir / compétition), sont susceptibles d'être contrôlés dans le cadre de la lutte contre le dopage, aussi bien à l'entraînement qu'en compétition.





Si leur état de santé le nécessite, les sportifs peuvent suivre un traitement médical comprenant des substances figurant sur la liste des interdictions définies par l'AMA (Agence Mondiale Antidopage) et transposée en France par décret. Dans ce cas, le sportif peut, selon la substance considérée, demander une AUT ou réaliser une déclaration d'usage auprès de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) conformément à la réglementation vigoureuse.

L'AUT et la déclaration d'usage permettent aux sportifs d'éviter l'ouverture d'une procédure disciplinaire en cas de contrôle antidopage positif cohérent avec l'autorisation accordée.

Les formulaires de demande sont disponibles auprès de l'AFLD. Ils doivent être adressés par voie recommandée avec avis de réception à l'AFLD, qui rendra un avis.

Vous retrouverez toutes les informations officielles détaillant la procédure à respecter et les formulaires de demande d'AUT et de déclaration d'usage sur le site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) <http://www.afld.fr/>.

Toutes les infos que vous devez connaître sont sur le site de la FFTRI sur le lien suivant : <http://www.fftri.com/spip.php?rubrique97>

Réglementation sportive 2009-2010

Toute la réglementation sportive pour la saison prochaine sur le lien suivant : <http://www.fftri.com/spip.php?article1331>

Si vous n'avez pas le temps de lire, en voici les principales modifications :

- Température de l'eau : pour toutes les catégories, combinaison interdite à partir de 24°
- Sur les longues distances, la boucle de pénalité peut être supprimée et remplacée par une zone de pénalité où les concurrents concernés devront rester entre 4 et 6'
- Obligation sur les épreuves de l'instauration d'une zone de propreté à chaque ravitaillement; carton jaune pour les concurrents jetant tout déchet au sol

Sorties club

• Week end de ski les 23 et 24 janvier 2010

- L'idée de ce week end est de passé un bon moment entre membres du club, ainsi qu'avec leurs proches et amis, sur des skis!
- Les débutants en ski de fond pourront être guidés par un moniteur, afin de découvrir cette activité en douceur. Ceux qui préfèrent le ski alpin ou les balades à raquette sont également les bienvenus.
- L'hôtel du Gabelou, à Mijoux, se situe dans le Jura, à quelques kilomètres du col de la Faucille et du site de ski de fond de La Vattay, non loin non plus du site de ski alpin de Lelex.
- La station de La Vattay (<http://www.vattay-sc.com/>) permet de pratiquer confortablement le ski de fond : nombreuses pistes pour tous niveaux, vue sur les Alpes, salle hors sac, cafeteria, enneigement quasiment assuré.
- Les skieurs alpins auront le choix avec les pistes face à l'hôtel du Gabelou (site Mijoux La Faucille) et celle de Lelex (http://www.monts-jura.com/dossiers/dossier_74_ski+alpin.html)





- Le déplacement se fait en véhicule perso. Rendez vous à Dijon et/ou sur place.
- Elodie et Bruno du Gabelou nous propose une nuitée avec demi pension à 50 euros (+0.6e de taxe de séjour). Nos hôtes, après nous avoir restaurés avec une bonne raclette, guideront les volontaires pour une sortie de raquette nocturne.
- Nous aurons également la possibilité de profiter de l'espace détente de l'hôtel, comprenant notamment un sauna et un jacuzzi pour 6 euros, ainsi que du bar avec ses excellentes bières jurassiennes (Rouget de Lisle...)!
- Elodie et Bruno nous font profiter de leur partenariat avec le magasin Twinner des Rousses, qui propose une remise de 10% sur la location du matériel pour les clients du Gabelou.
- Nous étions une cinquantaine en janvier 2009 à nous retrouver sur ce week end de ski.

C'est Gérald Lenourry qui gèrent cette sortie; vous devez le contacter si vous êtes intéressés (06.22.98.77.26 ou geraldlenourry@yahoo.fr).

Attention, déjà une douzaine de places ont été réservées

Stage de Printemps d'une semaine

Des infos ont déjà été données dans la lettre 43-2009, mais à priori personne n'a l'air au courant !!!!! Donc les voici à nouveau

- Organisation d'un stage vélo-CaP à Bédoin, même centre de vacances que l'an dernier (Les Florans : <http://www.lesflorans.com/visite.htm>), - **pension complète pour 315,00 euros** (tarif initial, non déduite l'aide éventuelle du club, auquel rajouter la taxe de séjour = 0.25€/nuit/personne soit 1.75€ et les frais de dossier = 20 euros pour le groupe (à diviser par le nombre de participants)) pour 7 jours du 10 au 17 avril 2010.- Pour info, les chèques vacances sont acceptés par l'organisme.

- Comme l'année dernière, un **minimum de 15 participants est requis** pour que le stage soit organisé. Cela dit, à partir de 20 inscrits, une place est offerte gratuitement pour la 21eme (= 315 € de réduction sur l'ensemble du coût)-

Date limite pour une réponse ferme et définitive le samedi 21 novembre (ou avant par mail ou courrier à christian.steinberg@dijon.inra.fr) lors de l'AG du club.- Prévoyez vos carnets de chèques, un **acompte de 70 euros** vous sera demandé pour que votre inscription soit validée. Ceux qui souhaitent payer en chèque vacances pourront me donner cet acompte sous forme de chèques vacances ou sous forme d'un chèque bancaire qui sera alors mis de côté et pourra vous être rendu contre vos chèques vacances quand vous les aurez- Les retardataires de 2009 peuvent saisir cette opportunité pour se manifester dès maintenant.





C'est Christian Steinberg qui s'occupe des réservations : 06.31.12.14.24 ou christian.steinberg@dijon.inra.fr On vous rappelle qu'il faudra au moins 15 stagiaires pour que ce stage ait lieu. **Dernier délai le 21 novembre à l'AG du club**

Trombinoscope

Merci de nous fournir une photo pour le trombinoscope; à envoyer uniquement par mél à l'adresse ci-dessous :

trombi@dijontriathlon.com

Si vous voulez changer la "trombine" que vous avez actuellement sur le site, vous pouvez également vous servir de cette adresse.

Ce serait bien en particulier pour tous les membres du comité directeur et du comité d'organisation du triathlon de Dijon

Assemblée générale du club : samedi 21 novembre 2009

En pièces jointes, tous les renseignements

Merci de ne pas attendre le dernier moment pour me faire parvenir le coupon réponse pour le repas afin que nous puissions organiser cette soirée du mieux possible dernier délai le 10 novembre

Entraînements

Actuellement, près de 60 nouveaux membres sont venus nous rejoindre; c'est très bien pour le club, mais ça risque de poser assez rapidement des problèmes quant à la fréquentation des créneaux d'entraînement. Dans l'attente de la fin officielle de reprise des licences (25 novembre prochain) seront prioritaires sur les créneaux d'entraînement et en particulier sur les créneaux natation les membres du club à jour de leur cotisation 2009-2010

Tous les créneaux reprennent à partir du jeudi 5 novembre (voir tableau d'entraînement joint)

Résultats courses

Quand vous ne courez pas sur les couleurs d'autres clubs (d'athlé en général), pensez à vous inscrire sur les bulletins d'inscription sous le nom de Dijon Triathlon

Chevigny St Sauveur (10 kms)

Tous les résultats sur :

<http://bases.athle.com/asp.net/liste.aspx?frmbase=resultats&frmmode=1&frmespace=0&frmcompetitio n=037301&frmposition=3>





1 km (poussins)

1 ^{er}	Martin	3'28
12 ^o	Marache Q.	4405

Sur 50 concurrents classés

2 Kms (Benjamins/minimes)

1 ^{er}	Miellet	6'54
13 ^o	Marache Th.	8'08
18 ^o	Largant	8'22

Sur 46 concurrents classés

5,3 kms

1 ^{er}	Lelièvre		18'12
2 ^o	Zalmat	1 ^o espoir	18'21
29 ^o	Sabre	1 ^o F	22'31

Sur 96 concurrents classés

10 kms

1 ^{er}	Alix	33'53	
21 ^o	Andrieu	37'05	
29 ^o	Brazillier D.	37'44	1 ^o V2
48 ^o	Noury	38'55	
68 ^o	Mandigon	39'50	
75 ^o	Brazillier Ph.	39'58	
78 ^o	Bourcier	40'16	
86 ^o	Siri	40'49	1 ^o F
100 ^o	Demonet	41'08	
125 ^o	Milou	42'03	
187 ^o	Foucault	44'17	
208 ^o	Balizet	45'19	
281 ^o	Ducarouge	47'59	
307 ^o	Pelletier	48'49	
398 ^o	Mouillon M.D.	53'22	

Sur 505 concurrents classés

